

## AVIS n°2019-23

Séance plénière du 13 juin 2019

**Dénomination :** Liste des espèces "sensibles" SINP

**Demandeur :** Observatoire de l'Environnement en Bretagne

### MOTIVATIONS OU CONDITIONS

Une donnée sensible est définie dans la charte de la plateforme bretonne des données naturalistes comme étant une « donnée répondant aux critères visés à l'article L.124-4 du code de l'environnement, dont la consultation ou la communication pourrait porter atteinte notamment à la protection de l'environnement auquel elle se rapporte ».

*Discussion :*

Les risques/avantages identifiés à la diffusion sont les suivants :

- Menaces sur l'individu, la population et les milieux ;
- Diffusion de l'information indispensable pour limiter l'imperméabilisation des sols.

Cette liste doit faire l'objet d'un avis du CSRPN puis prise d'un arrêté préfectoral.

Les taxons disparus ont été intégrés dans la liste des espèces de flore sensibles au cas où on les retrouve.

La liste a été envoyée à Jacques Haury et Bernard Clément qui font partie du conseil scientifique.

- *Si l'application de la méthode nationale met en évidence les Drosera (contrairement à la méthode régionale), faut-il théoriquement, les intégrer à la liste régionale ?*

Non, la méthode muséum n'est pas une obligation.

- *Pourquoi toutes les espèces de chauve-souris sont-elles sensibles ?*

Cela a fait l'objet d'un consensus de l'ensemble des chiroptérologues qui ne souhaitent pas diffuser ces données croisées avec celles des gîtes.

On remarque que les méthodes de travail sont hétérogènes selon les espèces concernées : certains n'ont pas fait de hiérarchisation dans les espèces. La notion d'espèces sensibles étant une « sous page de sécurité », les experts ont appliqué la méthode différemment.

**AVIS :**

**FAVORABLE**

**Vote favorable pour la première étape de mise en place / lancement du SINP mais une homogénéisation sera nécessaire dans un deuxième temps.**

**FAVORABLE SOUS CONDITIONS**

**DEFAVORABLE**

Fait le 13 juin 2019

Signature : Patrick Le Mao